

COMMUNE DE ROZIER EN DONZY
Département de la Loire
DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 02 mars 2023

<p>Membres :</p> <p>- afférents au Conseil : 15</p> <p>- en exercice : 14</p> <p>- présents : 12</p> <p>- votants : 12</p> <p>Convocation en date du : 25 février 2023</p> <p>Affichée le : 25 février 2023</p>	<p>Le deux mars deux Mil vingt-trois à vingt heures, le Conseil Municipal de cette commune s'est réuni en son lieu habituel de ses séances, sous la présidence de son Maire : Monsieur Didier BERNE.</p> <p>Présents : BABEL Anne, BERNE Didier, BERNONVILLE Yves, BONNEFOND Vincent, DESLOIR Bernard, DUTEL Peggy, FORISSIER Johan, FOUGERE Gilbert, RIVOLLIER Nicole, RODAMEL Karine, SERVY Sylvain, TISSEUR Fabienne</p> <p>Absents excusés : BANCEL Béatrice, GAY Arlette</p> <p>Secrétaire de séance élu : BABEL Anne</p>
--	---

N° 2023D107

**AFFECTATION DES RESULTATS DE L'EXERCICE
 2022 BUDGET ASSAINISSEMENT**

Le Conseil Municipal, en application de l'article 9 de la loi du 2 mars 1982 et de l'instruction M14 (tome II, titre 3, chapitre 5),

Après avoir approuvé le 02 mars 2023, le compte administratif 2022, qui présente un excédent de fonctionnement (hors restes à réaliser) d'un montant de **24.818,89 €**,

Constatant que la section d'investissement dudit compte administratif fait apparaître :

un solde d'exécution global de : + 132.917,19 €
 un solde de restes à réaliser de :0,00 €
 entraînant un besoin de financement de0,00 €

Vu les états des restes à réaliser au 31 décembre 2022,

Vu l'état des dépenses engagées non mandatées après service fait au 31 décembre 2022 et des recettes certaines restant à recevoir à la même date,

Considérant les besoins recensés pour l'exercice 2023,

Considérant que le budget de 2022 comportait, en prévision, un virement de la section de fonctionnement (ligne 023) à la section d'investissement ligne (021) de 11.482,00 €,

DECIDE, sur proposition de M. le Maire, d'affecter au budget de l'exercice 2023 l'excédent de fonctionnement, comme suit :

- Affectation en réserves (compte 1068) : **0,00 €**
- Résultat de fonctionnement reporté (recettes 002) :**24.818,89 €**

La Secrétaire de Séance
 Anne BABEL



ROZIER EN DONZY, le 03/03/2023
 Signé : le Maire, Didier BERNE

